



Paielement du reste d'une ancienne facture

Par **hee**, le **29/11/2008** à **12:32**

bonjour

nous avons change de syndic cette annee en mai 2008.

le nouveau syndic me demande mon autorisation (faisant partie du conseil syndical) pour payer le reste d une facture datant de 2005!
acompte deja verse de 650€ reste dans les 800€ à payer.

les coproprietaires doivent payer?

les arretes des comptes on tous ete valides depuis 2005?

l entreprise qui a realise les travaux ne doit elle pas se retourner contre notre ancien syndic?

question prive : je suis nouvellement proprietaire depuis 2006.
puis je demander aux anciens proprietaires de payer leur du?

Merci d'avance pour toute l'aide que vous pourrez m approter

cordialement

Par **Tisuisse**, le **29/11/2008** à **18:53**

Bonjour,

Que le nouveau syndic mette cette facture à l'ordre du jour. Vous ne pouvez vous engager,

seul, même si vous êtes au conseil syndical, sur des problèmes financier de ce type.

Par **gloran**, le **02/12/2008** à **16:30**

S'il s'agit d'une facture de 2005, elle est prescrite. Demandez donc au syndic, lors de l'assemblée générale, de faire cette réponse à la société créancière le jour où elle se réveillera : ceci si la facture est imputable à la copropriété.

Si c'est une facture que vous devez, et que cette société vous réclame, vous pouvez la renvoyer dans ses buts de même.

Prescription de 2 ans, article L137-2 du code de la consommation.